



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2018-07001

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2018

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-06-29-005 - DASEN Composition commission d'appel fin de sixième fin de cinquième fin de quatrième (2 pages)	Page 3
37-2018-06-29-004 - Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté Abrogation de la nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire (1 page)	Page 6
37-2018-06-29-002 - Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté Abrogation de la nomination suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire (1 page)	Page 8
37-2018-06-29-003 - Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté Abrogation nomination suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire (1 page)	Page 10
37-2018-06-29-001 - Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté suppression de la régie des recettes (1 page)	Page 12

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-06-29-005

DASEN Composition commission d'appel fin de sixième
fin de cinquième fin de quatrième

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique
d'Indre-et-Loire

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

VU les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;
VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de sixième, fin de cinquième et fin de quatrième est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES

La Présidente : Madame Hélène GERVAIS
I.E.N. Information et Orientation, Adjointe à l'Inspecteur d'académie pour le second degré, Représentante du
Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame Fatma MEDDAH-ARAIBI
Principale du collège Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Jean-René LAINÉ
Principal adjoint du collège Jules Romains à Saint-Avertin

Madame Christine SALADO
Conseillère Principale d'Education au collège Michelet à Tours

Madame Pascale CIABRINI
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Loches et de Joué-lès-Tours

Madame Odile CREPELLE
Professeure certifiée d'Anglais au collège Jean Roux à Fondettes

Madame Bénédicte FORIN
Professeure certifiée de Lettres au collège Le Réflessoir à Bléré

Monsieur Frantz MAUPIN
Professeur certifié de Sciences et Vie de la Terre au collège La Rabière à Joué-lès-Tours

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES (3)

Monsieur Mikaël AUDOIN, FCPE
Madame Sophie CHOLLET-GERVAIS, FCPE
Madame Florence GOMES, FCPE

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire :

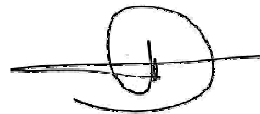
Docteur Claire GAROT, médecin de prévention – CMS Saint Exupéry à Tours
Madame Patricia COUPET, assistante sociale scolaire – Collège Rameau à Tours

ARTICLE 3 : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 3 juillet 2018.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 29 juin 2018

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' with a horizontal line through it, and a smaller 'B' below it.

Dominique BOURGET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-06-29-004

Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté Abrogation de la
nomination du régisseur de la régie de recettes instituée
auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRETE

Portant abrogation de la nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre et Loire

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 13 juin 1995 modifié, portant institution d'une régie de recettes auprès de la Préfecture d'Indre et Loire ;

Vu l'avis conforme du 27 novembre 2017 de Monsieur le directeur régional des finances publiques, comptable assignataire en date du 01 janvier 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 26 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2015, portant nomination de Monsieur ALEXANDRE Thierry en qualité de régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre et Loire est abrogé.

Article 2 : Le Préfet d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs .

Fait à Tours le , 29 juin 2018 Pour la préfète et par délégation Le secrétaire général
Jacques LUCBEREILH

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-06-29-002

Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté Abrogation de la
nomination suppléant du régisseur de la régie de recettes
instituée auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire

ARRETE

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Portant abrogation de la nomination du suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre et Loire

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 13 juin 1995 modifié, portant institution d'une régie de recettes auprès de la Préfecture d'Indre et Loire ;

Vu l'avis conforme du 27 novembre 2017 de Monsieur le directeur régional des finances publiques, comptable assignataire en date du 01 janvier 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 17 décembre 2009 portant nomination de Monsieur MAILLET Benoît en qualité de suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre et Loire est abrogé.

Article 2 : Le Préfet d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs .

Fait à Tours le, 29 juin 2018 Pour la préfète et par délégation Le secrétaire général

Jacques LUCBEREILH

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-06-29-003

Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté Abrogation nomination
suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée
auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRETE

Portant abrogation de la nomination du suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre et Loire

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 13 juin 1995 modifié, portant institution d'une régie de recettes auprès de la Préfecture d'Indre et Loire ;

Vu l'avis conforme du 27 novembre 2017 de Monsieur le directeur régional des finances publiques, comptable assignataire en date du 01 janvier 2104 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 11 août 2015 portant nomination de Monsieur LADOIS Alain en qualité de suppléant du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la Préfecture d'Indre et Loire est abrogé.

Article 2 : Le Préfet d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs .

Fait à Tours le , 29 juin 2018

Pour la préfète et par délégation Le secrétaire général

Jacques LUCBEREILH

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-06-29-001

Préfecture d'Indre-et-Loire Arrêté suppression de la régie
des recettes

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

A R R Ê T E

Portant suppression de la régie des recettes auprès de la Préfecture d'Indre-et -Loire

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recette et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis conforme du 27 novembre 2017 émis par le directeur régional des finances publiques du département du Loiret, comptable assignataire en date du 01 janvier 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Indre et Loire,

A R R Ê T E

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 13 juin 1995 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2015, portant institution d'une régie des recettes auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire est abrogé

Article 2 : Le Préfet de la Préfecture d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs .Fait à Tours le, 29 juin 2018 Pour la préfète et par délégation Le secrétaire général Jacques LUCBEREILH